

**Contibution Mutualisée des Clubs au Développement - 2023/2024****SOCLE DE BASE CD17 exigible au 31/05/2024****Sportive**

	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
<b>SOCLE</b>	Une équipe (-13) ou (-15) ou (-17/18) du même sexe que l'équipe de référence	
<b>RESSOURCES</b>	40 points	20 points

**Technique**

	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
<b>SOCLE</b>	1 technicien certifié avant le 31/05/2024 (compte en ressources)	Si MONTEE en Prérégionale, 1 technicien certifié avant le 31/05/2024 Si MAINTIEN, un technicien en formation animateur
<b>RESSOURCES</b>	40 points	20 points

**LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES****Arbitrage**

	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
<b>SOCLE</b>	1 ARBITRE DEPARTEMENTAL T3	1 ARBITRE EN FORMATION T3
<b>Quota arbitrages SOCLE</b>	N-1 arbitrages(N étant le nombre d'équipes de la poule) réalisés avec des arbitres suivant le tableau de l'arbitrage qui ont participé aux 2 stages obligatoires. <i>Les championnats moins de 17/18 ans, soumis à désignations, entrent aussi dans le quota d'arbitrages.</i>	
<b>RESSOURCES</b>	60 points	30 points

**LICENCES BLANCHES et LOISIRS NON ACCEPTEES****Jeunes Arbitres**

	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
<b>SOCLE</b>	1 ECOLE D'ARBITRAGE SIMPLIFIEE avec 1 Animateur ou 1 accompagnateur de JAJ certifié ITFE	1 Jeune Arbitre s'il y a une ou plusieurs équipes de jeunes
	Les JAJ sont nés entre 2003 et 2009 ou JAJ CLUB 2009 et 2010. Ils doivent avoir 5 arbitrages minimum au 31/05/2024	
<b>RESSOURCES</b>	40 points	20 points

**LICENCES BLANCHES NON ACCEPTEES**

	PREREGIONALE	EXCELLENCE et HONNEUR
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	180 POINTS	90 POINTS

*Les seuils des ressources, avec les ressources associatives, seront calculés directement par la Commission CMCD avec l'aide de l'extraction FFHB.*